



Guéret, le 5 février 2018

Communiqué de presse

Vigilance orange « Neige – Verglas »

Le Préfet rappelle que le département de la Creuse est placé en vigilance orange neige verglas, jusqu'à demain, mardi 6 février à 21h00.

Une perturbation neigeuse va aborder l'ensemble du département. Les cumuls de neige attendus sont de l'ordre de 5 à 7 cm, avec un impact plus important sur l'est du département.

Dans ce contexte, le Préfet de la Creuse appelle chacun à la plus grande vigilance.

Conseils de comportement :

- Soyez prudents et vigilants si vous devez vous déplacer
- Privilégiez les transports en commun
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation sur le site de Bison Futé.
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux
- Facilitez le passage des engins de dégageant des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments
- N'utilisez pas pour vous chauffer :
 - Des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero ; etc.
 - Les chauffages d'appoint à combustion en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution électriques et de téléphonie.

Contact Presse : Jean-François RENGEAR - Tél 05.55.51.58.95
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Tel : 0810 01 23 23 - Fax : 05.55.52.48.61 - www.creuse.gouv.fr



Préfet de la Creuse



Préfet 23

Le Préfet rappelle également qu'en période de grand froid, il faut, si possible :

- restez chez soi autant que possible et redoublez de prudence si vous devez absolument sortir
- Évitez de se déplacer, à pied ou en voiture, particulièrement les enfants et les adultes de plus de 65 ans
- Même en bonne santé, limitez les efforts physiques et les activités à l'extérieur. Le froid demande des efforts supplémentaires au corps et notamment au cœur
- Nourrissez-vous convenablement, ne pas consommer d'alcool, l'ébriété fait disparaître les signaux d'alerte liés au froid
- • Maintenir la température ambiante du domicile à un niveau convenable d'environ 19 degrés
- Pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone, faire vérifier les installations de chauffage et de production d'eau chaude, en s'assurant au bon fonctionnement des ventilations et ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu.

Les personnes en situation de détresse et sans hébergement peuvent appeler gratuitement le 115. Le dispositif peut être saisi également par toute personne, organisme ou collectivité.

Pour plus d'informations : consulter la carte de vigilance, actualisée au moins deux fois par jour par météoFrance : <http://vigilance.meteofrance.com/>